



CGSO/WRK, Bd de Pérolles 33, 1700 Fribourg
Office fédéral de la communication
Division Medias
Prise de position envoyée par e-mail
rtvg@bakom.admin.ch

Fribourg, le 14 mars 2018

Consultation sur la modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a pris connaissance avec intérêt de l'objet cité en référence et a validé la prise de position suivante lors de sa séance de comité du 9 mars 2018. Nous nous permettons de vous la transmettre, bien que le délai de consultation soit échu. En effet, il nous semble indispensable que notre Conférence s'exprime au sujet de l'article ayant trait à l'ATS, considérant les derniers développements relatifs à cet important acteur du paysage médiatique helvétique, central pour la bonne compréhension entre régions linguistiques.

La CGSO soutient le fait que, selon ce qui est explicité à l'art. 44a du projet d'ordonnance, le DETEC puisse conclure un accord de prestations avec l'ATS, dont la contribution de soutien serait financée par le produit de la redevance radio-télévision. Il convient en outre que les moyens attribués à l'ATS soient significatifs, afin de permettre la réalisation de son mandat de prestations. L'ATS joue un rôle essentiel pour la diffusion de l'information, tant en Suisse que vers l'étranger. Son mandat doit lui permettre de couvrir toutes les régions du pays et d'être dotée de ressources adéquates pour le réaliser. L'ATS doit pouvoir prendre en compte tant la pluralité linguistique que la diversité des régions pour accomplir sa mission à satisfaction. Un accent fort doit être mis sur la couverture de l'actualité locale et régionale.

Les cantons de Suisse occidentale, par la voix de la CGSO, réitèrent leur soutien à l'agence par le biais de la redevance radio-TV. Il convient que les cantons soient consultés lors de l'élaboration du contrat de prestations avec l'ATS, considérant qu'il s'agit d'un aspect fondamental pour la bonne diffusion de l'information et, par conséquent, d'un soutien essentiel à la vie démocratique du pays.

La CGSO vous remercie de l'attention portée à cette lettre et de la suite que vous lui donnerez dans la version finale du rapport. Elle vous prie d'être assurés, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, de sa parfaite considération.

Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat
Président de la CGSO

Sylvie Fasel Berger
Secrétaire générale
de la CGSO